

1) Distinguez (chercher la différence) la source du document 1 et celle du document 3. (1 pt)

Il y avait une erreur dans la question, il fallait comparer la source du doc1 et 3 : la première est un livre la seconde un article de presse.

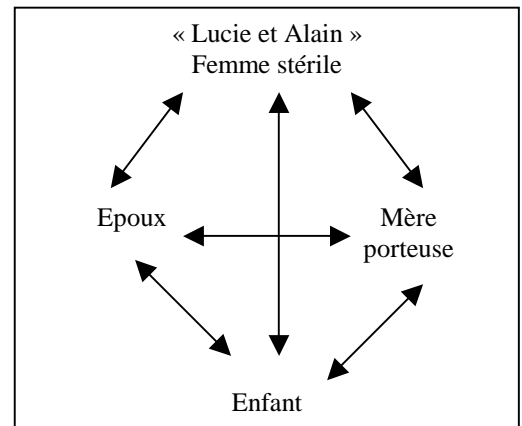
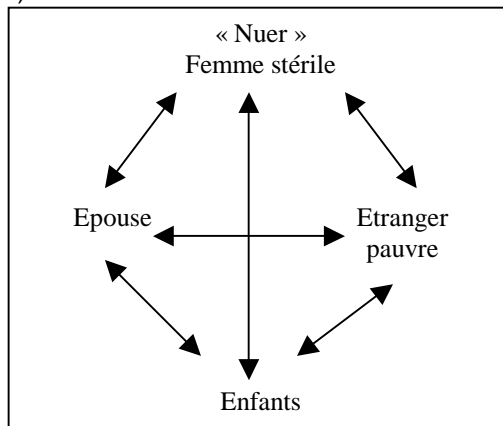
2) En vous appuyant sur plusieurs éléments du document 1 que vous énoncerez, vous expliquerez si les Nuer sont une société patrilinéaire ou matrilinéaire. (2 pts)

Les Nuer sont une société patrilinéaire car ce sont les hommes qui transmettent leur nom et leurs biens, ce sont eux qui payent la dot à la famille de la mariée et c'est à eux que l'épouse doit obéissance.

3) La famille qui naît de l'union des deux femmes Nuer et de leurs enfants est-elle une famille homoparentale ? Justifiez votre réponse. (2 pts) Non car il n'y a pas de relations homosexuelles entre les deux femmes et la femme stérile est socialement considérée comme un homme.

4) Complétez les 2 schémas ci-dessous en recopiant le numéro correspondant sur les flèches (parfois plusieurs numéros sur une flèche parfois aucun) (4 pts)

- ① alliance légale
- ② relations sexuelles
- ③ filiation légale
- ④ filiation biologique



5) Qu'est-ce que le PACS ? (1 pt) Pacte civil de solidarité, créé en 1999 il permet de rendre légal un couple hétéro ou homosexuel qui ne souhaite pas ou ne peut pas se marier. Le PACS est conclut au Tribunal d'Instance et non à la mairie.

6) Après avoir mesuré l'évolution relative du nombre de PACS en France de 1999 à 2006 (écrivez votre calcul), vous rédigerez une phrase précise donnant sens à votre résultat. (2 pts)

VD = 6139 ; VA = 76680 ; $(VA-VD)/VD \times 100 \Leftrightarrow (76680-6139)/6139 \times 100 = 1149$; En France, de 1999 à 2006, le nombre de PACS a augmenté de 1149% (x12).

7) Expliquez pourquoi il est indispensable que Caroline, la mère porteuse de l'enfant à naître de Lucie et Alain, accouche sous X ? (2 pts) En Belgique comme en France, la femme qui accouche est reconnu comme la mère, le seul moyen pour rompre cette filiation légale est d'accoucher sous X, c'est-à-dire anonymement en abandonnant l'enfant qui devient adoptable en plénière.

8) Pourquoi est-il nécessaire qu'Alain effectue une reconnaissance anticipée de l'enfant ? (2 pts) Pour être reconnu comme le père de l'enfant afin d'avoir la garde de l'enfant dès sa naissance sans avoir à l'adopter et sans risquer que le bébé ne soit confié à une autre famille d'accueil car pupille de l'Etat et donc adoptable par un autre couple. Par la suite, Lucie entreprend une démarche d'adoption pour être reconnue légalement comme la mère.

9) Comparez (cherchez les points communs et les différences) le récit du document 1 et celui du document 3. (4 pts)

Points communs	Différences
<ul style="list-style-type: none"> - Femme stérile - Recours à un tiers pour y remédier - Ce tiers n'a pas de lien de filiation légale avec l'enfant. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nuer : filiation patrilinéaires / France-Belgique : filiation indifférenciée - Nuer : le tiers est un homme pauvre, pas d'insémination mais fécondation par rapport sexuel/ dans le cas de Lucie et Alain, le tiers est une femme qui portera l'enfant, elle sera fécondée par insémination artificielle avec l'ovule de Lucie fécondée par le sperme de Alain. - Nuer : solution légale pour qu'une femme stérile ait un enfant / France : solution illégale (mère porteuse). - Nuer : les enfants connaissent les 3 parents et l'histoire de leur conception / France : l'enfant ne connaîtra peut-être pas l'identité de la mère porteuse et ne connaîtra peut-être jamais l'histoire de sa conception.